

TOURNOI INTERREGIONAL DU CSTT TALANT

DIMANCHE 30 JANVIER 2011

REGLEMENT DU TOURNOI

Article 1 : Le tournoi est homologué par la Fédération Française de Tennis de Table, et de ce fait, la réglementation en vigueur sera strictement appliquée.

Il est ouvert aux joueurs et joueuses, licenciés à la FFTT, appartenant aux clubs des Ligues FFTT suivantes :

- L01 – Rhône Alpes,
- L05 – Auvergne,
- L06 – Bourgogne,
- L08 – Champagne Ardenne,
- L11 – Franche Comté,
- L12 – Ile de France,
- et L23 – Centre.

Il se déroulera sur 24 tables au Complexe Sportif Marie-Thérèse Eyquem - Chemin des Aiges - 21240 TALANT.

N° d'homologation : **0621/11/001**

Article 2 : Composition, horaires et dotations des tableaux :

Dotations des tableaux : **3 000 €** (chèques, bons d'achats, coupes, trophées et lots).

Tableaux	Catégories	Horaires	1 ^{er} (+ coupe)	2 ^{ème} (+ coupe)	3 et 4	5 à 8
A	NC - 8	8 h 00	60	30	15	BA 10 €
B	< 18 ans	9 h 00	BA 60 €	BA 30 €	BA 15 €	Lot TT
C	NC - 14	9 h 00	90	45	20	BA 10 €
D	NC - 10	10 h 00	70	35	15	BA 10 €
E	< 13 ans	11 h 00	Lot TT	Lot TT	Lot TT	Lot TT
F	NC - 16	11 h 00	100	50	25	BA 10 €
G	NC - 12	12 h 00	80	40	20	BA 10 €
H	Toutes Séries	13 h 00	300	150	75	40
I	NC - 19	14 h 00	150	75	40	BA 20 €
J	Dames	15 h 00	100	50	25	BA 10 €

Challenge Club : Les 2 clubs qui seront les mieux représentés **en nombre de tableaux joués** sur lesquels ses joueurs se seront engagés et seront présents, se verront remettre **un Bon d'Achat d'une valeur de 100 € pour le 1^{er}, 50 € pour le 2^{ème}** (délivrés dans les jours suivant le tournoi et envoyés au Président du Club).

Les féminines peuvent s'inscrire dans tous les tableaux conformément aux équivalences de points.

Article 3 : Tous les tableaux se dérouleront par poule de 3 joueurs.

LES 2 PREMIERS DE CHAQUE POULE SONT QUALIFIES POUR LA SUITE EN TABLEAU A ELIMINATION DIRECTE. L'engagement maximum par tableau sera de 48 joueurs inscrits et de 64 joueurs pour le tableau Toutes Séries.

Article 4 : Les classements pris en compte seront ceux établis par la F.F.T.T. pour la 2^{ème} phase de la saison 2010-2011.

Article 5 : Tout joueur ne pourra s'inscrire que dans 3 tableaux différents maximum. Le club organisateur se réserve le droit d'annuler un tableau ou de modifier la dotation.

Article 6 : Le pointage sera effectué 30 minutes avant le début de chaque tableau. Le forfait du joueur sera prononcé 5 minutes après l'appel du juge arbitre.

Article 7 : Les joueurs perdants sont tenus d'arbitrer la partie suivante ou celle que le juge arbitre leur attribuera. Tout joueur refusant de se plier à cette règle sera scratché par le juge arbitre pour les tableaux dans lesquels il serait encore qualifié.

Article 8 : Les parties se dérouleront en 3 manches gagnantes pour toutes les rencontres (au meilleur des 5 manches). La finale du tableau Toutes Séries Messieurs se déroulera en 4 manches gagnantes (au meilleur des 7 manches).

Article 9 : Les balles ne seront pas fournies par l'organisation, les joueurs devront se munir de balles jaunes et blanches.

Article 10 : La présentation de la licence, du certificat médical et d'une pièce d'identité (avec photo) sera obligatoire au pointage.

Article 11 : Il n'y aura pas d'interruption pendant la durée du tournoi. Un snack et une buvette se tiendront ouverts toute la journée.

Article 12 : Le tirage au sort sera effectué au Complexe Sportif Marie-Thérèse Eyquem le vendredi 28 janvier 2011 à 19h30 par Monsieur Jean-Michel DESMEULES, juge arbitre du tournoi.

Article 13 : Le club décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou d'accident. Le collage est strictement interdit ; un contrôle de raquette pourra être effectué durant le tournoi.

Article 14 : Il est rappelé qu'il est interdit de fumer dans le gymnase.

Article 15 : Les droits d'engagement sont fixés à 7 euros pour 1 tableau, 13 euros pour 2 tableaux et 19 euros pour 3 tableaux.

Article 16 : Les préinscriptions pourront se faire auprès de:

- Vincent BOUTAVANT au 06.10.71.53.22 ou par mail vboutavant@wanadoo.fr,

Afin de valider les inscriptions, les engagements, accompagnés du règlement, devront parvenir **avant le jeudi 27 janvier 2011**, à Vincent BOUTAVANT – 34, rue du Tire Pesseau – 21000 DIJON (chèque à l'ordre de CSTT TALANT).

PAS DE REGLEMENT OU D'INSCRIPTION SUR PLACE

Article 17 : Toute inscription annulée entre le lundi 24 et le vendredi 28 janvier 2011 sera remboursée à 50% ; passée cette date, aucun remboursement ne sera effectué.

Article 18 : Le fait de s'inscrire implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Article 19 : Pour tout point non prévu au présent règlement, il sera fait application des règlements F.F.T.T. en vigueur. Le tournoi est ouvert à tous les titulaires d'une licence traditionnelle de la Fédération SAUF à TOUT QUALIFIÉ, LE MEME JOUR, pour une épreuve officielle organisée par la F.F.T.T.